



## PROCÈS-VERBAL

DU 16 DÉCEMBRE 2022

### SÉANCE ORDINAIRE

#### **SONT PRÉSENT:**

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège n° : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège n° : 2
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège n° : 4
M. Réjean Blanchette, conseiller :	siège n° : 5
M. Gervais Parent, conseiller :	siège n° : 6

#### **EST ABSENT :**

M. André Blouin, conseiller	siège n° : 3
-----------------------------	--------------

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

1 personne assiste à la séance.

22-201

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2022 et des séances extraordinaires du 25 novembre, 6 décembre, 13 budget et 13 décembre 2022
4. Informations et dépôt de documents
  - 4.1 Correspondance
  - 4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
  - 5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 novembre 2022
  - 5.3 Séances du conseil 2023
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
  - 7.1 Entente en sécurité incendie entre les municipalités de La Rédemption, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier

**8. Travaux publics-Transports**

8.1 Autorisation de paiement à Les Produits Métalliques A.T. inc.

**9. Hygiène du milieu**

Pas de point à traiter

**10. Aménagement, Urbanisme et développement**

10.1 Avis de motion règlement numéro 263-22 modifiant le règlement de zonage numéro 167

10.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 263-22 modifiant le règlement de zonage numéro 167

10.3 Avis de motion règlement numéro 262-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166

10.4 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 262-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166

10.5 Avis de motion règlement numéro 261-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171

10.6 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 261-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171

10.7 Adhésion annuelle à Éco Mitis

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

11.1 Demande à Emploi été Canada

11.2 Autorisation de dépôt de demande d'aide financière au volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale au fond région et ruralité

11.3 Confirmation d'intérêts à participer au projet « Embellissement de la cour d'école à l'École La Source »

**12. Dossiers des Élus**

**13. Varia**

**14. Deuxième période de questions**

**15. Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-202

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 NOVEMBRE, 6 DÉCEMBRE ,13 BUDGET ET 13 DÉCEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2022 et des séances extraordinaires du 25 novembre, 6 décembre ,13 décembre budget et 13 décembre 2022 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Réjean Blanchette

**QUE** les procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2022 et des séances extraordinaires du 25 novembre, 6 décembre, 13 décembre budget et 13 décembre 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

##### **4.1 CORRESPONDANCE**

**Société Nationale de l'Est-du-Québec** : nous envoie notre renouvellement annuel avec un programme d'achat de drapeau inclus dans l'adhésion;

**Association pulmonaire du Québec** : nous fait part de sa campagne contre le Radon.

##### **4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire**

- Adoption du budget de la MRC de 16,4 millions \$. La principale hausse dû à l'augmentation du coût de la gestion des matières résiduelles, ce qui a pour effet d'augmenter les Quotes-Parts des municipalités locales.
- Embauche de Mme Élisabeth Dupont à titre de conseillère en mobilisation et immigration
- Dépôt d'une demande de soutien en coopération municipale au MAMH pour l'embauche d'une ressource en RH

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

22-203

##### **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 16 décembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 16 décembre 2022 au montant de 132 883.06 \$

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-204

### **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 NOVEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 novembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-205

### **5.3 DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2023 :

jour	date	heure
vendredi	13 janvier 2023	19h00
vendredi	10 février 2023	19h00
vendredi	10 mars 2023	19h00
vendredi	14 avril 2023	19h00
vendredi	5 mai 2023	19h00
vendredi	9 juin 2023	19h00
vendredi	15 juillet 2023	19h00
vendredi	4 août 2023	19h00
vendredi	8 septembre 2023	19h00
vendredi	6 octobre 2023	19h00
vendredi	10 novembre 2023	19h00
vendredi	8 décembre 2023	19h00

--	--	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22-206

#### **7.1 ENTENTE EN SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA RÉDEMPTION, LES HAUTEURS ET SAINT-CHARLES-GARNIER**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Rédemption a demandé à ce que le service de protection contre les incendies de la municipalité de Les Hauteurs les desserve en matière de protection incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier a déjà une entente avec la municipalité de Les Hauteurs en matière de protection incendie et que le véhicule incendie de Saint-Charles-Garnier loge dans la caserne 25 à Les Hauteurs;

**ATTENDU QU'**une ébauche d'entente avait été faite entre les anciens directeurs généraux des municipalités de La Rédemption et le Les Hauteurs, mais qu'elle ne correspondait pas aux attentes des municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise M. Jean-Pierre Bélanger, maire et M. Robert Lyman, Directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente rédigée qui regroupe les municipalités de La Rédemption, Saint-Charles-Garnier et Les Hauteurs en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS**

22-207

### **8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT À LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bruno Roy et appuyé par M. Réjean Blanchette

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte

de payer la facture #019265 au montant de 16 096.50\$ taxes incluses pour l'achat d'une lame de type « 45 »;

**QUE** les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte #02-33000-525 Entretien réparation véhicules à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Pas de point à traiter

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 263-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167**

AVIS DE MOTION est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 263-22 modifiant le règlement de zonage numéro 167. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

22-208

### **10.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le projet de règlement numéro 263-22 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 262-22  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166**

AVIS DE MOTION est donné par M. Rodrigue Ouellet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 262-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

22-209

**10.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 262-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 166**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire permettre l'exploitation de résidences de tourisme dans les affectations forestières et de permettre les activités de plein air dans les affectations multifonctionnelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 16 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le projet de règlement numéro 262-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 261-22  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS  
NUMÉRO 171**

AVIS DE MOTION est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 261-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

22-210

**10.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 261-  
22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS  
NUMÉRO 171**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement des permis et certificats numéro 171;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 16 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le projet de règlement numéro 261-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-211

### **10.7 ADHÉSION ANNUELLE À ÉCO MITIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Bruno Roy

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de devenir membre ambassadeur bronze pour l'année 2023 au coût de 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

22-212

### **11.1- DEMANDE À EMPLOI ÉTÉ CANADA**

**ATTENDU QUE** la période de présentation des demandes pour le programme Emplois d'été Canada (EÉC) se déroule du 29 novembre 2022 au 12 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a des besoins d'un étudiant (e) pour aider aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent  
APPUYÉ PAR M. Rodrigue Ouellet

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier effectue une demande auprès du programme Emplois d'été Canada (EÉC) pour l'obtention d'une aide financière afin d'embaucher un (e) étudiant (e) pour les travaux publics,

**QUE** monsieur Robert Lyman directeur général greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ladite demande de financement ainsi que tous autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-213

**11.2- AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AU FOND RÉGION ET RURALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier désirent présenter un projet de l'embauche d'une ressource en loisir dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ne possède aucune ressource en loisir et qu'elle ne peut se permettre une ressource temps plein;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier statue et décrète ce qui suit :

- S'engage à participer au projet de Mise en place d'une ressource loisir partagée dans Les Hauts-Plateaux Mitissien et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire monsieur Jean-Pierre Bélanger et le greffier-trésorier monsieur Robert Lyman sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-214

**11.3 - CONFIRMATION D'INTÉRÊTS À PARTICIPER AU PROJET « EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE À L'ÉCOLE LA SOURCE »**

**ATTENDU** la réception d'une demande d'appui financier au projet d'embellissement de la cour d'école à l'École la Source de Les Hauteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier confirme son intérêt à participer au projet d'embellissement de la cour d'école à l'École la Source de Les Hauteurs;

**QUE** la municipalité confirmera son investissement monétaire lors de la réception du montage financier complet du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DOSSIERS DES ÉLUS**

---

---

---

---

---

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

22-215

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Réjean Blanchette de la lever de l'assemblée à 19h28.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire    Robert Lyman, greffier-trésorier